

DEMANDE D'ENREGISTREMENT

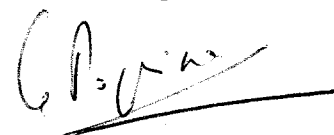


26 bis, rue de Saint Pétersbourg - 75800 Paris Cedex 08
Pour vous informer : INPI Direct 0820 210 211
Pour déposer par télécopie : 33 (0)1 53 04 52 65

Cet imprimé est à remplir lisiblement à l'encre noire

DM 858 W / 010107

<p>09-11241 Réservé à l'INPI</p> <p>N° NATIONAL ATTRIBUÉ PAR L'INPI : 16/03/2009 75 INPI - Paris SP26bis</p> <p>DATE DE DÉPÔT</p> <p>LIEU DE DÉPÔT</p> <p>N° D'ORDRE ATTRIBUÉ PAR LE GREFFE</p>		<p>1 NOM ET ADRESSE DU DÉPOSANT OU DU MANDATAIRE À QUI LA CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE</p> <p>ALICE-INNOVATION 3 boulevard Georges Méliès 94350 VILLIERS SUR MARNE</p>	
<p>Vos références pour ce dossier <i>(facultatif)</i> CM_1_20090316</p>			
<p>Confirmation d'un dépôt par télécopie</p>		<p><input type="checkbox"/> N° attribué par l'INPI à la télécopie</p>	
<p>2 DÉPOSANT</p>		<p><input type="checkbox"/> S'il y a d'autres déposants, cochez la case et utilisez l'imprimé "Suite"</p>	
<p>Nom ou dénomination sociale</p>		<p>ALICE-INNOVATION</p>	
<p>Prénoms</p>			
<p>Forme juridique</p>		<p>SARL A CAPITAL VARIABLE</p>	
<p>N° SIREN</p>		<p>4 8 4 8 1 0 3 4 6</p>	
<p>Adresse</p>	<p>Rue</p>	<p>3 boulevard Georges Méliès</p>	
	<p>Code postal et ville</p>	<p>9 4 3 5 0 VILLIERS SUR MARNE</p>	
	<p>Pays</p>	<p>FRANCE</p>	
<p>N° de téléphone</p>	<p>N° de télécopie <i>(facultatif)</i></p>	<p>0149302998</p>	<p>0149410734</p>
<p>Adresse électronique <i>(facultatif)</i></p>		<p>gerard.popineau@alice-innovation.com</p>	
<p>3 OBJET DU DÉPÔT</p>		<p>Le dépôt doit porter sur des dessins et modèles relevant de la même classe.</p>	
<p>Nombre des dessins et modèles</p>		<p>1</p>	
<p>Nombre total des reproductions graphiques ou photographiques</p>		<p>4 Maximum 100 reproductions, à fournir chacune en 2 exemplaires identiques ; 2^{ème} exemplaire facultatif dans le cas du dépôt simplifié.</p>	
<p>N° des dessins et modèles</p>	<p>Désignation usuelle du produit dans lequel le dessin ou modèle est destiné à être incorporé ou auquel il est destiné à être appliqué (une ligne maximum)</p>		<p>Nombre des reproductions de chaque dessin ou modèle</p>
<p>1</p>	<p>Chariot multimédia</p>		<p>4</p>
<p><input type="checkbox"/> En cas d'insuffisance de place, cochez la case et utilisez l'imprimé "Suite"</p>			
<p>4 DEMANDE DIVISIONNAIRE</p>		<p><input type="checkbox"/> Dans ce cas, cochez la case</p>	
<p>Date de dépôt de la demande initiale</p>		<p>1 1 1 1 1 1 1 1 1 1</p>	
<p>N° national</p>			
<p>5 CRÉATEUR <i>(facultatif)</i> Nom/Prénoms</p>		<p>POPINEAU Gérard</p>	

N° NATIONAL ATTRIBUÉ PAR L'INPI 16/03/2009 75 INPI - Paris SP26bis DATE DE DÉPÔT LIEU DE DÉPÔT		09 / 15241 INPI		DM 858 W / 010107	
Vos références pour ce dossier (facultatif)					
6 MANDATAIRE					
Nom					
Prénoms					
Cabinet ou Société					
N° de pouvoir permanent					
Adresse	Rue				
	Code postal et ville				
	Pays				
N° de téléphone		N° de télécopie (facultatif)			
Adresse électronique (facultatif)					
7 DÉPÔT SIMPLIFIÉ Le dépôt simplifié ne peut être choisi que par les industries qui renouvellent fréquemment la forme et le décor de leurs produits et ne peut-être demandé que lors du dépôt. <input type="checkbox"/> Dans ce cas, cochez la case.					
8 PROROGATION DU DÉPÔT Le déposant a la faculté de requérir ici la première prorogation du dépôt. <input type="checkbox"/> Dans ce cas, cochez la case et acquittez la redevance.					
9 REVENDECTION DE PRIORITÉ D'UN DÉPÔT ETRANGER					
Pays		Date			
N°		Déposant d'origine			
Pays		Date			
N°		Déposant d'origine			
<input type="checkbox"/> S'il y a d'autres priorités, cochez la case et utilisez l'imprimé "Suite"					
10 AJOURNEMENT A 3 ANS DE LA PUBLICITÉ			L'ajournement ne peut être requis qu'au moment du dépôt et ne peut porter que sur la totalité de celui-ci <input type="checkbox"/> Si l'ajournement est choisi, cochez la case		
Si vous avez utilisé l'imprimé «Suite», indiquez le nombre de pages jointes					
11 IDENTIFICATION DU SIGNATAIRE					
(Déposant ou mandataire) Nom : POPINEAU Gérard Qualité : Gérant				Signature : 	
- DÉPÔT - REPRODUCTIONS - PROROGATION TOTAL :		Réserve au Greffe REDEVANCES PERÇUES POUR L'INPI		VISA DU GREFFE OU DE L'INPI 